



REGLEMENT FILIALE

« Prix Orange de l'Entrepreneur Social » Afrique/ Moyen-Orient

Article 1. Organisateur et objet du Concours national

Orange Madagascar, société anonyme au capital social de 11 088 792 000 MGA dont le siège social est sis à La Tour, Rue Ravoninahitrinarivo, Ankorondrano, BP7754 Antananarivo 101 Madagascar inscrite au registre du commerce sous le N°1997B00447 – NIF 2000002340 – Statistique 642 12 11 1997 0 10016, (ci-après la « Société Organisatrice »), organise la phase nationale à Madagascar du Concours international intitulé «Prix Orange de l'Entrepreneur Social» (ci-après « Concours ») lancé par la société ORANGE MIDDLE EAST AND AFRICA.

Préalablement à ce Règlement national ou «ci-après Règlement filiale », les participants à ce Concours devront acceptés les instructions du Règlement de la Société ORANGE MIDDLE EAST AND AFRICA (ci- après « Règlement »).

La Société Organisatrice, en tant que filiale du Groupe Orange et pays participants au Concours, définit dans le présent Règlement filiale les spécificités et mesures d'accompagnement à ce Concours.

Article 2. Durée

Le Concours national se déroulera du 09 mars 2021 (09:00 GMT au 04 juin 2021 (21:00 GMT).

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter la date du début de la phase nationale du Concours si les circonstances l'exigent. Tout changement sera notifié par publication sur le site <https://startup.orange.com/fr/>

En tout état de cause, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de modification des dates et durée du Concours.

Article 3. Modalités de participation au Concours

Le Concours est accessible exclusivement sur Internet à l'adresse suivante : <https://startup.orange.com/fr/>

Les conditions de participation au Concours sont fixées dans le Règlement de la Société ORANGE MIDDLE EAST AND AFRICA.

Article 4. Désignation des gagnants et attributions des lots

Pour le prix national, La Société Organisatrice proposera les lots et/ou accompagnement spécifiques à Madagascar qui seront affichés sur les pages pays du Prix sur le site : [:https://startup.orange.com](https://startup.orange.com)

Les Projets présélectionnés seront remis aux membres du jury composé de professionnels spécialistes du développement sociétal, des NTIC et de l'entreprenariat, qui seront chargés de donner leur avis sur les Projets des Participants présélectionnés et de désigner les trois (3) gagnants nationaux.

Le nom des gagnants nationaux sera rendu public lors des cérémonies organisées à Madagascar à des dates qui seront publiées sur le Site ou annoncées aux gagnants.

Article 5. Publicité

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'organiser toute opération promotionnelle et manifestation publi-promotionnelle liée au présent Concours. Dans cette hypothèse, elle utilise librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en

soit le support, toutes les informations nominatives communiquées dans le cadre du Concours, pour le compte de ceux-ci et sur tous supports, comprenant de façon non limitative : les noms, prénoms, nom de l'entreprise / projet et le lien web, l'adresse e-mail et sujet du Projet, de même que leurs photos et images.

Article 6. Propriété Intellectuelle

Les Participants restent propriétaires des Projets soumis dans le cadre du Concours.

Les Participants reconnaissent que la participation au Concours implique que leurs Projets puissent faire l'objet d'une communication générique dans le contexte du Concours.

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Site et le Concours sont strictement interdites.

Article 7. Clause de concurrence

Les Participants sont informés qu'il est possible que des projets concurrents aux leurs se développent au sein du Groupe Orange indépendamment du présent Concours et sans que les personnes travaillant au sein du Groupe Orange sur le présent Concours n'en aient connaissance. Si tel était le cas, la responsabilité du Groupe Orange ne pourra en aucune manière être mise en cause.

Article 8. Données personnelles

Les données personnelles des Participants sont traitées en conformité avec la loi N° 2014 – 038 sur la protection des données à caractère personnel.

Article 9. Acceptation du Règlement filiale

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve par les Participants du présent Règlement filiale dans son intégralité, du règlement de la Société ORANGE MIDDLE EAST AND AFRICA, des règles de déontologie en vigueur sur l'internet, ainsi que des lois, et autres textes applicables à Madagascar.

Les Participants marqueront leur acceptation du présent Règlement filiale et de la concession de droits qui en découle en cochant la case prévue à cet effet lors de leur inscription en ligne sur le formulaire de participation.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Article 10. Responsabilité des Participants

Les Participants sont tenus de respecter le présent Règlement du présent Concours mis en ligne sur <https://startup.orange.com> et notamment l'interdiction de créer une fausse identité ou usurper celle d'un tiers ainsi que les dispositions du Règlement.

Les Participants doivent respecter la totalité des règles listées sur le Site ainsi que les dispositions du Règlement.

Article 11. Loi applicable et interprétation

Le Règlement filiale est exclusivement régi par la loi malgache.

Les contestations ne sont recevables que dans un délai d'une semaine après la publication des résultats. Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Concours.

Article 12. Dépôt et consultation du Règlement filiale

Le règlement filiale est disponible en consultation sur le site du Concours

<https://startup.orange.com/fr/>

Toute modification du présent règlement sera notifiée par la publication sur le site

<https://startup.orange.com/fr/>

